

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, M. Éric VIGNERON, M. Stéphane BAILLY, Mme Céline BRETON, M. Sébastien BLANCHET, M. Michael SIROT, Mme Véronique SIROT, Mme Marie-Paule STOUPAK, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET.

ABSENTE : Mme Gwenaëlle GEORGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 6 février 2025

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Personnel communal – Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal accepte, par 12 voix « Pour ».

Madame Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 09 janvier 2025**
 - 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 09 janvier 2025**
 - 3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 09 janvier 2025**
 - 4. Autorisation de signature convention ville et village d'accueil des véhicules d'époque**
 - 5. Personnel communal – Modification RIFSEEP**
 - 6. Fonds LEADER – Plan de financement et autorisation de signature**
 - 7. Gestion des routes – abrogation du plan d'alignement sur les voies communales**
 - 8. Gouvernance de l'assainissement collectif – Adhésion à la compétence assainissement collectif du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort**
 - 9. Centre de soins - Evolution de l'installation téléphonique**
 - 10. Trajectoires - Retrait de la délibération n°2024-12-05-56 – Autorisation de signature**
 - 11. Informations**
 - 12. Questions diverses**
-
- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 09 janvier 2025 – Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 09 janvier 2025.**
 - 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 09 janvier 2025 – Aucune décision n'a été prise.**

3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 09 janvier 2025** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 09 janvier dernier.

4. **Autorisation de signature convention ville et village d'accueil des véhicules d'époque**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de labellisation « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque », label attribué par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, qui a pour mission d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, de la sauvegarde et de l'utilisation de véhicules d'époque. La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

5. **Personnel communal – Modification RIFSEEP**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide de modifier le seuil minimum de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise.

6. **Fonds LEADER – Plan de financement et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide de valider le projet et le plan de financement pour l'achat de pupitres et de documentation touristiques, en demandant à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Monsieur le Maire précise que si la subvention n'est pas obtenue, le projet initial sera retenu.

7. **Gestion des routes – abrogation du plan d'alignement sur les voies communales**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide de supprimer les plans d'alignement des voies communales suivantes :

- Voie communale VC 6 de la Brosse par le Vivier et Valise - Décision de la commission départementale du 28 octobre 1903
- Voie communale VC 4 des Houards au Grouzeau - Décision de la commission départementale du 18 août 1902
- Voie communale VC 1 - Décision de la commission départementale du 13 septembre 1886

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique portant sur la suppression des plans d'alignement sera menée conjointement à celle relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, effectué par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

8. **Gouvernance de l'assainissement collectif – Adhésion à la compétence assainissement collectif du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

- accepte la restitution de la compétence assainissement collectif avec effet au 31 décembre 2025
- sollicite l'adhésion de la commune à la compétence assainissement collectif du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort au 31 décembre 2025 sans transfert de personnel,
- donne un avis favorable à la dissolution du syndicat Léré-Sury au 31 décembre 2025

9. **Centre de soins - Evolution de l'installation téléphonique**

Suite aux problèmes récurrents de connexion internet au Centre de soins, Monsieur le Maire a fait réaliser un audit de l'installation et il s'avère que des travaux sont nécessaires pour que l'ensemble des praticiens puissent travailler en toute quiétude. En effet, les travaux d'origine répondant au cahier des charges sont devenus insuffisants avec l'arrivée de la fibre et le remplissage de la structure. Ces travaux sont très coûteux et il sera demandé aux locataires une redevance mensuelle afin de prendre en charge une partie

de la facture mensuelle demandée à la mairie. Monsieur le Maire a présenté le dossier ainsi que l'avenant à l'ensemble du conseil.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide d'approuver le modèle d'avenant au contrat de bail concernant la redevance pour l'accès aux réseaux informatiques et internet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec les locataires concernés.

10. Trajectoires - Retrait de la délibération n°2024-12-05-56 – Autorisation de signature

Le conseil municipal, *par 9 voix "pour" et 3 "abstentions" (Céline BRETON, Michaël SIROT et Marie-Paule STOUPAK)*, décide de retirer la délibération n°2024-12-05-56 du 5 décembre 2024, suite au courrier du Préfet du Cher, demandant le retrait de la délibération du 5 décembre 2024 pour défaut de saisine préalable du centre départemental de gestion du Cher.

11. Personnel communal – Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Le conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, suite à un départ en retraite et afin de prévoir son remplacement, décide de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

12. Informations

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Qu'une administrée a fait une demande d'installation de panneaux, suite à l'ouverture de son onglerie,
- Qu'après plusieurs années d'attente, les travaux d'entretien du siphon du canal vont débiter prochainement. Les engins sont déjà sur place. Monsieur BLANCHET informe que la Fédération de Pêche n'était pas au courant de la pêche électrique prévue ; le syphon des Houards devrait être curé aussi prochainement ;
- Que les travaux de la place du marché avancent. Tous les gravats qui seront récupérés en grattant seront stockés à la ZAC pour ensuite être remis dans les chemins communaux. Les bordures sont arrivées et seront posées le 14 février 2025. Le lundi 17 février 2025, la place sera condamnée pour une durée de deux mois afin que le béton puisse sécher correctement pendant 3 semaines. Le marché du samedi sera déplacé devant la mairie pendant toute la durée des travaux. Il informe également qu'il s'est rendu, accompagné d'Eric VIGNERON et de Denis AGOGUE, dans plusieurs villages afin d'affiner leur choix sur la surface définitive de la place ;
- Qu'il a rencontré une entreprise lui proposant l'installation d'une laverie automatique extérieure. Toute la mise en place du matériel est prise en charge par l'entreprise et 8% de la recette serait versé à la commune. Il reste à trouver le bon emplacement ;
- Qu'il a signé chez le notaire la vente des biens sectionaux évoqués au précédent conseil ;
- Que l'expert est passé pour la fuite sur la toiture du Centre de soins. La garantie décennale est activée et les réparations pourront se faire ;
- Qu'il a contacté une entreprise afin de comprendre les fissures des baies vitrées de la boulangerie, qui sont bien dûes au choix du matériel et non à une malfaçon. Il a vu avec l'assurance de la commune pour la prise en charge des réparations ;
- Que Monsieur Landry l'a contacté, suite au départ de l'Amarrage, afin de connaître les préférences de la commune quant à son choix de relouer à un commerce ou bien le transformer en studio. Monsieur le Maire lui a indiqué qu'il préférerait que cet endroit reste commercial, même si le propriétaire reste le seul arbitre dans cette décision.

13. Questions diverses

- Monsieur Stéphane BAILLY :

- Demande où en est la vente du terrain route de Gien. Monsieur le Maire répond que le permis de construire a été accordé ce 13 février 2025. La vente va donc être effective puisque l'obtention du permis de construire en était la condition. Le panneau sera retiré prochainement.

- **Madame Céline BRETON :**

- Signale l'invasion d'oiseaux qui génère des nuisances sur la route du Vivier. Monsieur le Maire répond qu'un signalement avait déjà été fait le matin même au secrétariat de Mairie et qu'après s'être renseigné cette espèce d'oiseaux devrait bientôt partir.

- **Monsieur Michaël SIROT :**

- Indique qu'une demande de devis est en cours concernant le feu d'artifices, de la fête du Canal.
- Informe que suite à l'assemblée générale du Comité des Fêtes de Léré, le bureau a été voté et que trois nouveaux adhérents complètent l'équipe de bénévoles.

- **Monsieur Sébastien BLANCHET :**

- Informe que le budget du SIVOM a été voté le 13 février 2025.

- **Monsieur Michel BOUVET :**

- Renouvelle sa demande concernant certains problèmes de panneaux dans la commune. Monsieur le Maire répond que l'entreprise a été à nouveau relancée mais il n'a aucun retour.
- S'interroge sur la fermeture du fleuriste. Monsieur le Maire répond que le fleuriste a effectivement pris contact avec lui pour l'informer de la fermeture du magasin au 31 mars 2025. Nous regrettons cette décision.
- Demande s'il est possible que le devant de la boulangerie soit nettoyé. Monsieur le Maire indique que, de mémoire, cet entretien incombe au boulanger. Une vérification du bail sera faite et si tel est le cas, il se chargera de lui dire de procéder au nettoyage.

- **Madame Françoise NOYER :**

- Informe de l'envoi d'un mail à l'entreprise CITEOS, concernant le mécontentement de la municipalité, suite à tous les dysfonctionnements rencontrés avec les illuminations de Noël. Elle ajoute que la facture n'est toujours pas arrivée et qu'il n'est pas question de la payer dans sa totalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le 18 février 2025

Le Maire,

François RENAUD.